



# Municipalité des Cèdres

## AVIS PUBLIC PREMIER PROJET DE RÉSOLUTION PPCMOI 2024-01 ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

### AUX PERSONNES INTÉRESSÉES PAR LE PREMIER PROJET DE RÉSOLUTION DE PPCMOI 2024-01

1. Lors de la séance ordinaire tenue le 11 juin 2024, le Conseil municipal a adopté, par résolution, le premier projet de résolution autorisant la construction d'un immeuble multifamilial de 26 logements de 4 étages sur le lot 2 048 891, situé au 1254, chemin du Fleuve dans la zone C-7.

Cette résolution a été adoptée suite à une demande en vertu du règlement numéro 488-2022 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (ci-après PPCMOI).

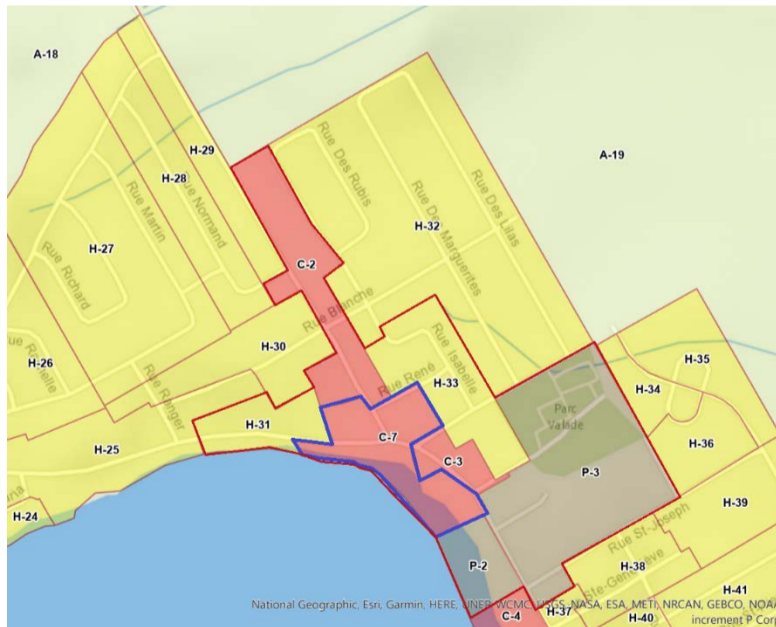
2. Objet du projet de PPCMOI 2024-01

Le projet a pour objet de permettre la construction d'un immeuble résidentiel multifamilial de 26 logements sur le lot 2 048 891, situé au 1254, chemin du Fleuve.

Cette résolution de PPCMOI déroge à l'usage de la zone C-7 et au règlement de zonage numéro 395-2016, notamment aux normes relatives au nombre d'étages, hauteur du bâtiment, nombre de logements par bâtiment, pentes de toit, distance du stationnement souterrain par rapport à la limite du terrain, nombre de places de stationnement, profondeur des places de stationnement, largeur de l'entrée de stationnement, visibilité de l'enclos à déchets depuis la rue, et marge avant du bâtiment.

3. Zones concernées

Ce premier projet de résolution concerne la zone C-7 et les zones contigües H-31, H-33, C-2, C-3, P-2, P-3.





# Municipalité des Cèdres

## 4. Assemblée publique de consultation

Ce premier projet de résolution de PPCMOI, conformément à la loi, fera l'objet d'une assemblée publique de consultation qui sera tenue le 29 août 2024 à 19h au 145, rue Valade, Les Cèdres. Au cours de cette assemblée publique, le maire ou tout autre membre du Conseil désigné par le maire, expliquera le premier projet de résolution de PPCMOI ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer. Les dispositions qui sont susceptibles d'approbation référendaire seront identifiées, et le processus de demande de tenue de référendum sera expliqué.

## 5. Consultation du projet de résolution

Ce premier projet de résolution peut être consulté sur le site internet de la Municipalité sous l'onglet: <https://www.ville.lescedres.qc.ca/fr/services-aux-citoyens/greffe/proces-verbaux-ordres-du-jour>

Pour toute information concernant ce premier projet de résolution de PPCMOI, veuillez contacter le Service de l'urbanisme au numéro 450 452-4651 poste 236.

Donné à la Municipalité des Cèdres, ce 14<sup>e</sup> jour du mois d'août 2024.

Chantal Primeau  
Greffière-trésorière adjointe

---

### Certificat de publication

Je, Chantal Primeau, greffière-trésorière adjointe de la Municipalité des Cèdres, certifie par la présente que j'ai affiché le présent avis public concernant le premier projet concernant une demande en vertu du règlement numéro 488-2022 (PPCMOI) aux deux endroits désignés par le Conseil et dans le journal La Voix Régionale, en date du 14 août 2024.

Donné à la Municipalité des Cèdres, ce 14<sup>e</sup> jour du mois d'août 2024.

Chantal Primeau  
Greffière-trésorière adjointe